



Vechju Portu

ARRÊTÉ N°2026/393 portant fixation des tarifs du carburant de la station d'avitaillement du Vieux-Port

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et selon l'article L2122-21 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 1995 portant fixation des tarifs du carburant de la station d'avitaillement du Vieux-Port et notamment l'alinéa 2 qui précise que le Maire fixe les tarifs en fonction des variations des prix de base pratiqués par les fournisseurs ;

Vu l'arrêté en date du 22 décembre 2017 portant acte constitutif d'une sous régie de recettes dans le cadre de la régie de recettes du Vieux-Port ayant pour objet l'encaissement des produits de la station d'avitaillement du Vieux-Port ;

Considérant la nécessité de procéder à la fixation du nouveau prix de vente du gasoil et du sans plomb

ARRETE

Article 1 : Le prix de vente est le suivant :

- Gazole : 2.15€ /litre ttc
- Sans plomb 2.10€/litre ttc

Article 2 : Le Directeur du Vieux-Port est chargé de l'application du présent arrêté.

Le Maire,
Signé électroniquement le 09/07/2026

Gilles Simeoni 

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr